



Léiw Matbiergerinnen an Matbierger!

« On doit être patient »

Jo eis Aarbecht verlaangt Ausdauer. Dat lo praktesch ofgeschlossenen Joer 2022 huet ons virun grouss Erausforderungen gestalt. Vill Matbierger hunn de Wee zu eis fonnt mat deenen ënnerschiddlechsten Problemer. Dat waren Froen iwver all méiglech Themen, Relatiounen mat engem Dokter, Behandlung an engem Spidol, Informatiounen iwver Krankheeten, iwverhuelen vun Këschten bei de Behandlung am Ausland, asw.

Eng aner Aktivitéit vun eis ass, an verschidden offiziellen Gremien d'Interessen vun den Patienten ze verrieden.

Eis Relatiounen mat dem Collège médical, mat den Ministèren, mat der Gesondheetskeess mat de Spideeler beinhalten oft kontradiktoresch Diskussiounen. Eis Politik war an ass Léisungen am Interesse vun de Patienten ze fannen.

Wat mer ëmmer erëm héieren ass "de Patient steet am Mëttelpunkt", "dass fir de Patient", awer leider sinn ganz oft aner Interessen hannendrun.

Eis Bedeelegung um Gesondheetsdesch huet eis Méiglechkeet gi eis Opfaassung vun enger gudder Gesondheets -Politik schrëftlech bäizesteieren wat leider net heescht dass mer elo um gewonnenen Wee sinn, duerfir verlaangen mer vun eis eng bestänneg Opmierksamkeit op allen Niveauen dat mer verhënnere kennen dat Verschlechterung agefouert gi oder Verbesserungen verschleeft gi.

Eis Aarbecht kann vun lech eng gutt Ënnerstëtzung kréien, doduerch dat der Ären Bekannten vun eis erzielt an se motivéiert mat eis am Interessen vun allen Matbierger fir een gutt Gesondheetswiesen mat ze schaffen.

Op eiser Internetsäit, an eiser Newsletter oder iwver aner Sozialmedien kenn Dir lech ëmmer iwver eis Aktivitéiten informéieren.

Ech well lech alleguer fir déi Feierdeeg alles gutt's wënschen an virun allem eng gutt Gesondheet !

René Pizzaferrri
President

Entrevue mam neie Minister vun der Sécurité Sociale Claude Haagen

D'Patiente Verriedung asbl hat den 14. März 2022 mam neie Minister vun der sozialer Sécherheet eng éischt Entrevue zu den Themaen Nomenclature, Congé pour raisons familiales, Ëmweltmedezin a Relatiounen tëschent den Assurées an den Entitéite vun der sozialer Sécherheet.



Neue Bibliothek



Wir stellen unseren Patienten eine Reihe von Büchern und Broschüren zur Verfügung, welche wir im Laufe der Zeit zu einer Bibliothek zusammengestellt haben. Die Bibliothek wurde in diesem Jahr fertig eingerichtet und ist nun voll funktionell.

Sie können eine Liste unserer Bücher und Broschüren online auf unserer Webseite einsehen und auch ausleihen.

(<https://www.patienteverriedung.lu-Coin des patients-Bibliothèque>)

Neiegkeeten Mataarbechter

MARIE-ANNE KAIFFER

D'Patiente Verriedung Asbl wëll der Madame **Marie-Anne Kaiffer** Merci soen fir hiren jorelaangen Asaz fir d'Patienten.

Ouni d'Madame Kaiffer wier d'Patiente Verriedung net do wou se elo ass.

Sie huet sech iwver 20 Joer mat vill Leidenschaft fir d'Rechter vun de Patienten agesat an ee groussen Undeel un der Entwécklung vun der Patiente Verriedung Asbl gedroen.

Dofir soen de Conseil d'administration esou wei déi ganz Equipe vun der Patiente Verriedung Asbl der Madame Kaiffer Marie-Anne **ee grouse Merci** fir hiert Engagement an wënschen hiir fir hiren Départ alles Guddes.



COMMISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'ÉVALUATION

Rapport subjectif de 2009 – 2021

En 2009 je fus nommé par arrêté grand-ducal membre de la Commission Nationale de Contrôle et d'Évaluation (CNCE), commission créée dans le cadre de la loi du 16 mars 2009 sur l'euthanasie et l'assistance au suicide, pour une durée de trois ans. Ce mandat étant renouvelable trois fois, j'y restai membre jusqu'en 2021. J'y étais nommé en tant que représentant d'une organisation ayant comme objet la défense des droits du patient, de la Patiente Vertriebung asbl, association d'utilité publique.

Je terminais mon troisième et dernier mandat au sein de cette commission en 2021 et peu après j'avais rédigé un rapport pour la Newsletter de Mäi Wëlle, Mäi Wee asbl, qui traduisait mon découragement et mon amertume vis-à-vis de ce que j'ai vécu pendant mes mandats.

Voici maintenant pratiquement deux ans qui se sont écoulés et, malgré cette période de distanciation possible, je remets ce même rapport aux mains de la Patiente Vertriebung pour publication, car certaines choses ne changent jamais ou ne changent que très difficilement.

«A Groundhog Day, le Jour de la marmotte ...»

Pour ce rapport personnel et subjectif, j'avais choisi le titre d'un film réalisé par Harold Ramis sorti en 1993.

Dans ce film, un présentateur météo cynique et misanthrope, chargé de couvrir le traditionnel jour de la marmotte à Punxsutawney, petite ville de Pennsylvanie, se retrouve bloqué dans une boucle temporelle le forçant à revivre indéfiniment cette journée du 2 février ...

Lors des premières réunions, la commission élaborait et finalisait tous les documents officiels prévus par la loi.

A relever que, durant ces douze années, aucune déclaration ne comportait d'éléments de nature à douter du respect des conditions de forme et de fond de la loi et que beaucoup de médecins ont tenu à ajouter dans le document que ces euthanasies ou assistances au suicide se sont toutes déroulées de manière sereine et digne et souvent en présence de la famille

L'information ?

Lors de chaque rapport à la chambre des députés, et il y en a eu six, celui de 2019-2020 inclus, la commission a dû déplorer le manque d'information de la population qui constitue l'un des principaux obstacles à une pratique correcte de l'euthanasie et de l'assistance au suicide dans le respect de la loi.

Pour évaluer le niveau d'information de la population, la commission avait demandé dès 2017 un subside afin

de pouvoir financer une enquête à ce sujet. J'insiste sur les difficultés rencontrées pour l'attribution du subside en question. Ce n'est qu'après plusieurs interventions auprès du ministère de la Santé que celui-ci a mis à la disposition de la commission les moyens pour démarrer cette enquête en 2019.

Cette attitude, cet état d'esprit, ce manque d'intérêt de la part de la politique pour une loi nationale «en vigueur» depuis 2009 constitue une réalité qui m'a choqué. En tant que membre de «Mäi Wëlle, Mäi Wee» asbl, qui affirme la complémentarité des soins palliatifs et de l'euthanasie, je félicite le gouvernement luxembourgeois d'investir dans les soins palliatifs, cependant je ne peux que m'étonner du peu de moyens qu'il met à la disposition des associations promouvant la mort digne et autonome pour aider à faire appliquer la loi et donner enfin le libre choix à ses citoyens.

Trouver un médecin ?

Le manque d'informations disponibles pour des personnes en fin de vie au sujet de médecins qui acceptent de pratiquer l'euthanasie ou l'assistance au suicide a été relevé régulièrement.

Il devient de plus en plus important d'instaurer et de mettre en œuvre une procédure effective et efficace permettant de trouver un médecin pour réaliser l'euthanasie ou l'assistance au suicide!

Pratique de l'Euthanasie dans les institutions hospitalières et dans les centres intégrés pour personnes âgées?

En 2015, la réponse du gouvernement était claire et précise: «... aucun établissement hospitalier ne peut véritablement invoquer cette liberté pour refuser à un médecin de pratiquer au sein de son institution une euthanasie ou une assistance au suicide, lorsque les conditions prévues par la loi sont remplies. Au niveau des centres intégrés pour personnes âgées, ... en cas de refus de la part d'un établissement de la pratique de l'assistance au suicide, il est tenu à en informer tout usager avant la signature du contrat d'hébergement. Si tel n'est pas le cas, il ne peut pas refuser une demande concernant l'assistance au suicide émanant d'un usager» (réponse commune du gouvernement en place, le Premier Ministre, le Ministre des Cultes, la Ministre de la Santé et la Ministre de la Famille et de l'Intégration à une question parlementaire du 22 avril 2016).

Même si certains des Centres Hospitaliers et des Centres Intégrés pour Personnes Agées acceptent aujourd'hui qu'une Euthanasie ou une assistance au suicide soient pratiquées dans leurs enceintes, le constat doit être fait que de nombreuses institutions se croient toujours au-dessus de la loi, ignorent même que cette loi existe et refusent son application à des citoyens, séjournant dans leurs institutions.

La formation (continue) des médecins ainsi que du personnel paramédical et psychosocial?

Dès le premier rapport à la chambre des députés, la CNCE a demandé l'introduction d'une formation spécifique pour médecins, ciblée sur l'euthanasie. Ces médecins se tiendraient à la disposition de leurs confrères pour offrir, le cas échéant, une consultation avec un médecin indépendant bien formé sur ces questions.

Ce n'est qu'en 2015 que le curriculum des études médicales à l'Université du Luxembourg comportait enfin une formation préparant les futurs médecins à affronter les problèmes que pose la gestion de la fin de vie, y compris la pratique des soins palliatifs et la mise en œuvre correcte d'une euthanasie ou d'une assistance au suicide.

Mais, dans les divers cycles d'enseignement postuniversitaire et les activités de formation continue des médecins et du personnel paramédical devraient également inclure une telle formation. Il est également indispensable de renforcer et d'améliorer la formation des infirmiers au sujet de la loi permettant l'euthanasie et l'assistance au suicide, ainsi que sur les possibilités et conditions de la pratique de l'euthanasie et de l'assistance au suicide.

La Caisse Nationale de Santé (CNS)?

La loi a été votée en 2009! Chaque année, la CNCE a demandé au gouvernement de veiller à ce que la CNS intervienne dans le cadre de cette loi.

Mais, jusqu'aujourd'hui cette institution nationale n'a pas encore créé une nomenclature et une tarification des soins d'euthanasie et d'assistance au suicide. Il est clair que ne pas prévoir d'honoraires pour l'exercice d'une euthanasie ou d'une assistance au suicide constitue un frein supplémentaire à la bonne application de la loi.

Depuis 2013, la CNCE demande l'instauration d'une consultation médico-éthique, par des médecins formés à cet effet, qui pourrait informer individuellement et concrètement sur leur cas particulier les personnes qui le souhaitent, à l'instar de ce qui se pratique déjà en Belgique. Il est indéniable que ceci constituerait une avancée significative dans l'intérêt du patient pour lui permettre un choix éclairé.

Dispositions de fin de vie?

Dans la loi du 16 mars 2009, il est clairement exigé que:

Tout médecin traitant un patient en fin de vie ou un patient se trouvant dans une situation médicale sans issue est tenu de s'informer auprès de la Commission Nationale de Contrôle et d'Evaluation si des dispositions de fin de vie au nom du patient y sont enregistrées.

Mais, force est de constater que les demandes de médecins auprès de la CNCE pour s'assurer de l'existence ou non de dispositions de fin de vie pour leurs patients en fin de vie sont plus que rares et qu'aucun centre hospitalier, ni CIPA ne s'assure régulièrement de l'existence éventuelle de dispositions de fin de vie pour ses patients ou pensionnaires.

Le plan «fin de vie»?

L'accompagnement en fin de vie et les soins palliatifs continueront d'être promus par le biais de la mise en place d'un plan national «soins palliatifs-fin de vie» (extrait de l'accord de coalition 2018 – 2023)

Déjà le choix du gouvernement de différencier entre «soins palliatifs» et la «fin de vie» était plus que malheureux et à mon avis explique certains malaises concernant l'application de la loi du 16 mars 2009 dans le débat politique actuel à ce sujet.

Or: Le développement d'un plan «fin de vie» reste à faire, la plate-forme «fin de vie» à redémarrer.

Une seule perspective prometteuse?

Le projet de loi n° 7480, qui portait sur l'accroissement du nombre des membres de la Commission en incluant neuf membres suppléants, sur la qualification du décès par euthanasie ou assistance au suicide en «mort naturelle» et sur la précision à apporter à la loi du 24 juillet 2014, relative aux droits et obligations du patient, que la personne de confiance à laquelle il est fait référence dans cette loi est également la personne de confiance au sens de la loi du 16 mars 2009 sur l'euthanasie et l'assistance au suicide, a été votée le 2 mars 2021.

«Mon cœur plein d'espoir ne se soumet jamais à mon mental empli de doutes» (Sri Chinmoy, un maître spirituel indien, écrivain, poète, artiste peintre et musicien)

Conclusion: Sortir de la boucle du temps ...

L'enquête de TNS-ILRES a pu constater que l'acceptation de l'Euthanasie est, tout au long de ces années, resté largement majoritaire, mais que l'information sur l'existence et les possibilités offertes par la loi sont lacunaires et qu'il subsiste une grande confusion entre ce qu'est une disposition de fin de vie et une directive anticipée par exemple.

Réaction politique: le vote du 2 mars 2021 et puis ... plus rien!

La situation et la position d'un certain nombre d'acteurs, j'inclus les acteurs politiques et les médecins, témoignent toujours d'une attitude pour le moins réticente voire négative à l'encontre de l'euthanasie, empêchant ainsi l'exercice du libre choix des patients, auxquels n'est offerte que la possibilité des soins palliatifs. Or, le libre choix d'un patient de soulager, par une euthanasie ou une assistance au suicide, une fin de vie douloureuse et pénible ne devrait pas être mis en opposition aux soins palliatifs et être soutenue au même titre et de la même façon que ces derniers.

Le fait de savoir que l'on a la possibilité de recourir à une euthanasie ou assistance au suicide constitue pour beaucoup de patients un grand réconfort et est de nature à atténuer les angoisses accompagnant les maladies graves et leur issue fatale.

Remarque: Ce texte s'inspire et cite en de nombreux endroits les rapports biennuels de la CNCE remis à la chambre des députés.

Roland Kolber

Membre fondateur et membre du conseil d'administration de la Patient Verriedung asbl

Rapport d'activité 2021

Lors de l'exercice 2021, la «PATIENTE VERTRIEDUNG a.s.b.l.» a été confrontée à une légère hausse d'appels téléphoniques. En 2021 la Patiente Verriedung asbl a géré **3.598 prises de contact par téléphone**. Un nombre élevé de ces appels téléphoniques a été lié à des questions, des plaintes et demandes d'information liées à la pandémie du COVID-19 et plus précisément à la stratégie vaccinale (comme la priorisation de l'administration des vaccins, libre choix du vaccin), à la composition des vaccins, aux effets secondaires des vaccins, à la prise de rendez-vous en cas de vulnérabilité, à la possibilité de déclaration d'effets secondaires. Beaucoup de ces entretiens téléphoniques ont eu une durée d'**au moins 30 à 60 minutes**, les gens étant anxieux, cherchant des conseils et du réconfort confrontés à une situation extrêmement angoissante que représente la pandémie. La PATIENTE VERTRIEDUNG a.s.b.l. s'est rendu compte, qu'un nombre élevé des patients a préféré un entretien par téléphone à une entrevue sur place dans les bureaux de la PATIENTE VERTRIEDUNG a.s.b.l. Néanmoins cette situation exceptionnelle de la pandémie, **83 entrevues** entre le patient et la Patiente Verriedung asbl **ont pu être réalisées**. Ces entrevues se sont déroulées au sein de la Patiente Verriedung asbl ou bien sous forme de visites à domicile, le facteur décisif étant la mobilité des demandeurs. Souvent une entrevue personnelle s'avère nécessaire pour permettre une discussion plus poussée des problèmes rencontrés. Une rencontre personnelle permet également d'établir une relation de confiance entre le conseiller et le patient et de lui offrir plus de réconfort.

Le but de ces entretiens est toujours d'essayer de trouver des solutions adaptées aux situations individuelles des patients. Dans la majorité des cas des informations ciblées et ponctuelles ont permis de donner satisfaction aux requérants.

À côté des appels téléphoniques la Patiente Verriedung asbl a traité 52 demandes de soutien par courrier, 128 demandes par mail et 99 demandes par la plateforme sociale Facebook. **274 suivis à moyen et à long terme** (3 mois – 1 an) ont été réalisés, ces suivis ont donné lieu à l'établissement d'un dossier, souvent liés à des contestations ou litiges entre patients et prestataires (p.ex. prise en charge incorrecte; facturation par les prestataires et remboursement par une assurance maladie). À ces dossiers s'ajoutait la reprise des dossiers des exercices précédents.

Tous ces dossiers donnent lieu à des échanges de courrier, des transmissions d'informations et souvent des médiations entre les différentes parties concernées.

Lors de l'année 2021, **46 entrevues, internes et externes, ont été réalisées**. Ces entrevues consistaient en l'échange entre la Patiente Verriedung asbl et des prestataires de soins de santé et des représentants du secteur de la santé et de la sécurité sociale. La plupart de ces échanges ont eu lieu par visioconférence afin de protéger au mieux tous les interlocuteurs.

Pour informer les patients de leurs droits et devoirs, la Patiente Verriedung asbl, a envoyé 76 documents liés au secteur de la santé et de la sécurité sociale. Afin d'aider et de soutenir au mieux les patients, la Patiente Verriedung asbl a offert une fois par mois une consultation juridique gratuite. Les permanences se sont déroulées au sein de la Patiente Verriedung asbl de 15 à 18 heures. Lors de chaque permanence, 6 patients ont eu la possibilité de demander conseil auprès d'un avocat.

L'association a aussi été active sur les réseaux sociaux, ainsi **la Patiente Verriedung asbl a posté 115 fois sur Facebook**. Ces posts ont été vus par 225.963 personnes, ce qui fait en moyenne 1.964 personnes par post. Il y a eu 32.650 visites de notre page internet. La Patiente Verriedung dispose d'un canal Youtube et Vimeo sur lesquels 6 nouvelles vidéos ont été publiées en 2021 avec un total de 703 vues.

La «PATIENTE VERTRIEDUNG a.s.b.l.» a envoyé 7 Newsletter pendant l'année 2021.

Pressemitteilungen – De Patient als Geisel

D'Patiente Verriedung Asbl fuerdert scho säit Joren Verbesserungen an der Psychotherapie, huet sech och mat Verrieder vun der FAPSYLUX a.s.b.l. getraff, fir sech mat hinnen iwwert hir Aarbecht, wéi och iwwert hir Usiichten am Kader vun den Verhandlungen iwwert eng Konventioun mat der CNS auszetauschen. D'Patiente Verriedung Asbl huet och bei Responsabel vun der CNS an beim Minister vun der Sécurité Sociale intervenéiert, fir dass dess Konventioun endlech zu engem Oofschloss kennt an et zu enger Eenegung vun der CNS an der Fapsylux muss kommen.

Leider hunn mir missen feststellen, dass Ufanks Mäerz d'Fapsylux eng Tarif-Recommandatioun un hir iwwer 500 Memberen erausginn huet, déi sech op 175 € pro Seance beleeft. Dëst ass fir vill Patienten ee Montant deem Sie sech net leeschte kennen. D'Patiente Verriedung Asbl ass schockéiert, dass hei de Patient an dese Verhandlungen als Geisel geholl gëtt. Patienten déi elo hier Therapie missen ënnerbriechen, well Sie sech eng Therapie net méi leeschten kennen!

D'Patiente Verriedung Asbl mécht dofir nach eng Kéier den Appell un all déi Bedeelegt fir sech un een Dësch ze setzen an endlech zu engem Accord ze kommen. Am aneren Fall wier et un der Zäit, dass endlech géif eng politesch Decisioun geholl gi fir dëst Kapitel zu engem Oofschloss ze bréngen!



Le patient en otage

La Patiente Verriedung Asbl réclame depuis des années des améliorations en psychothérapie.

La Patiente Verriedung Asbl a également rencontré des représentants de FAPSYLUX a.s.b.l. pour échanger avec eux sur leurs travaux, ainsi que leurs points de vue dans le cadre des négociations d'une convention avec le CNS. La Patiente Verriedung Asbl est également intervenue auprès du responsable de la CNS et auprès du Ministre de la Sécurité Sociale, afin que la convention puisse enfin être conclue et qu'il y ait un accord entre la CNS et Fapsylux.

Malheureusement, nous avons dû nous rendre compte que, début mars, la Fapsylux a émis une recommandation tarifaire à ses plus de 500 membres, qui s'élève à 175 € par session. C'est un montant que beaucoup de patients ne peuvent pas se permettre de payer. La Patiente Verriedung Asbl est choquée que le patient soit pris en otage dans ces négociations. Des patients qui doivent maintenant interrompre leur traitement parce qu'ils n'ont plus les moyens de payer ces montants!

La Patiente Verriedung Asbl lance donc à nouveau un appel à tous les acteurs concernés pour qu'ils s'assoient autour d'une même table et parviennent enfin à un accord. Dans l'autre cas, il serait temps de prendre enfin une décision politique pour clore ce chapitre !

Interventioun am Kader vum ICD (International Classification of diseases):



Caisse nationale de santé
À l'attention du Président
Monsieur Christian Oberlé

125, route d'Esch
L-1471 Luxembourg

Strassen, le 2 mars 2022

Concerne : Application du système ICD (International classification of diseases)

Monsieur le Président,

La Patiente Verriedung asbl se permet de vous contacter quant à l'application du système ICD 10, ceci notamment dans le contexte de la digitalisation dans le domaine de la santé et de la sécurité sociale et plus précisément le projet de la digitalisation du certificat de l'incapacité de travail.

Une des revendications de la Patiente Verriedung asbl depuis des années est celle de l'application du système ICD.

Le système ICD, utilisé dans le monde entier, permet l'enregistrement, l'analyse, l'interprétation et la comparaison systématique des données de santé. Son grand avantage constitue également l'interopérabilité sémantique et la réutilisation des données enregistrées pour différents cas d'utilisation au-delà des simples statistiques de santé, comme notamment l'aide à la décision, l'allocation des ressources, le remboursement pour ne citer que quelques-unes.

C'est dans cette optique que la Patiente Verriedung asbl demande que l'application du système ICD10 soit instaurée comme standard, et ceci surtout dans le domaine de la digitalisation de la déclaration d'incapacité de travail.

Dans l'attente d'une réponse favorable à notre proposition, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Pour la Patiente Verriedung asbl

René Pizzaferrì
Président

18, rue Thomas Edison L-1445 Strassen
Tél. 49 14 57-1 Fax 49 14 58
Agrément Ministère Santé 2018/04

CCPL LU02 1111 1249 7236 0000
BGLL LU67 0030 7221 0470 0000
BCEE LU07 0019 6100 0075 5000

www.patienteverriedung.lu

ICD 11

Ob eng Erkältung, een gebrachene Arm oder eng Depressioun: Krankheeten an Verletzungen gin haut Weltweit mat hellef vun der **International Classification of Diseases** erfasst an klassifiziert. Seit dem 1. Januar gellt dei 11. Versioun elo als dei aktuellsten, an dei wou an Kraft ass.

Wat ass eigentlech d'ICD?

D'International Statistical Classification of Diseases and Related Health Problems ass dee wichtigsten, weltwäit unerkannte Klassifikatiounssystem fir medizinesch Diagnosen. Et gëtt vun der Weltgesundheitsorganisatioun (WHO) publiziert a gëtt als International Classification of Diseases (ICD) bezeechent.

Den ICD huet seng Karriere als Katalog fir Doudesursachen ugefang. Teschent 1893 an 1900 ass den Internationalen Doudesursachenkatalog agefouert gin, an dem nemmen Krankheeten an Verletzungen waren, dei kennen deidlech enden. Bei der sechster Revisioun am Joer 1948 ass dun decideiert gin, dass dess Klassifikatioun sollt zu engem allgemengen System ausgebaut soll gin.

Krankheeten an Doudesfall op der ganzer Welt no Eenheetlechen Standarten zu erhiewen an domat vergleichbar ze machen, ass bis haut eent vun den wichtigsten Zieler vum ICD. Den ICD ass den Internationalen Standard fir dei Systematesch Erfassung, Meldung, Analyse, Interpretatioun an den Verglach vun Mortaliteits- an Morbiditeitsraten.

Eenzel Diagnosen gin mat festgeluegten Coden verschlesselt, dei aus Zuelen a Buchstaven bestinn. Zum Beispill gëtt allergeschen Asthma no ICD-11 esou kodiert: CA23.0

CA sinn Otmungskrankheeten, déi 2 steet fir den ënneschten Atmungstrakt an 3 fir Asthma. Hannert dem Punkt ass Spezifiziert ob den Asthma allergesch ass (.0), net allergescher Asthma (.1), aner Formen (.2) oder onspezifizierten Asthma (.3). Et ginn vill Dausenden esou Coden.

Och Leetsymptomer vun den Ennerschiddlechen Krankheeten sinn dran opgelescht.

An villen Länner spillen dess Coden eng wichtig Roll bei der Oofrechnung vun den Dokter an de Kliniken, zu Lëtzebuerg ass esou een Projet och 2018 gestart ginn, an dei eischt Donneeën dei mat den ICD-10 Coden opgeholl gi sinn, sin och 2021 an dei eischt carte sanitaire agefloss.

Elo ass awer den 1. Januar 2022 dei 11. Editioun vereffentlecht gin. Eng vun den groussen Ännerungen, ass dass des Versioun als Reng Digital Versioun get. Ausserdem soll soll d'Codeieren mat ICD-11 mei liicht gin an och mei einfach. Fir d'Allgemengheet dierften virun allem dei nei Diagnosen interessant sin die mat der 11. Revisioun derbäi komm sinn. Dei bekanntesten nei Diagnose ass wuel den "Gaming Disorder" wou an der ICD-11 elo als eegestänneg Krankheet gefouert get.

D'Patiente Verriedung fuerdert, dass an der Codeierung dei nächst Jooren ee weideren Schrett ennerholl get, fir dass, et endlech an alle Beräicher aussookräfteg Statistiken kann gin. D'Patiente Verriedung fuerdert och, dass den ICD-11 an alle Beräicher wou et netzlech ass agefouert get, desst zum Beispill och am Kader vum Elektroneschen Krankenschein.

<https://icd.who.int/>



Présentation Patiente Verriedung:

L'association PATIENTEVERTRIEDUNG A.s.b.l. est une association sans but lucratif qui a été créée en 1995 dans une optique d'information et d'assistance des patients ou bénéficiaires de soins.

Notre action porte sur l'ensemble des problèmes administratifs techniques, médicaux et de soins dans le domaine de la santé et de la sécurité sociale.

La PATIENTEVERTRIEDUNG A.s.b.l. travaille en étroite collaboration avec un réseau de consultants composé de juristes, de professionnels du monde de la Santé et de la Sécurité Sociale.

Ainsi, la mission de la PATIENTEVERTRIEDUNG A.s.b.l. est de fournir au patient des informations pertinentes et compréhensibles concernant un traitement, une maladie ainsi que ses droits et devoirs dans le domaine de la santé et sécurité sociale ainsi que le domaine de l'assurance dépendance. De plus, la PATIENTEVERTRIEDUNG A.s.b.l. aide le patient dans ses démarches en cas de contestations ou litiges entre les patients et prestataires. La PATIENTEVERTRIEDUNG A.s.b.l. accompagne le patient dans son cheminement.

La PATIENTEVERTRIEDUNG A.s.b.l. informe le patient par la publication de brochures sur les droits et devoirs du patient, ainsi que par des dépliants sur des sujets spécifiques ou par l'organisation de conférences publiques. Les nouveaux médias ont aussi pris une grande importance pour la promotion des informations par le moyen d'une nouvelle page web, une newsletter régulière ainsi que les réseaux sociaux. Mais un des moyens les plus importants reste une information personnelle et individuelle qui est assurée pendant les heures de permanence au siège social.

Cette assistance consiste généralement à aider le patient dans les différentes démarches administratives ainsi que par la rédaction de lettres. Elle peut être également être plus technique avec la recherche et la guidance vers des structures adaptées.

Depuis l'année 2019, la PATIENTEVERTRIEDUNG A.s.b.l. offre, à ses membres, une « consultation juridique » dont la durée est de 30min et gratuit. Cette consultation s'adresse à des personnes qui souhaitent être informées sur l'étendue de leurs droits / des informations en matière de droit civil ou pénal.

La PATIENTEVERTRIEDUNG A.s.b.l. propose entre autre:

- un centre de documentation sur les différentes techniques diagnostiques et thérapeutiques
- un service d'information qui renseigne le patient sur ses droits et devoirs
- un service d'assistance qui aide le patient dans ses démarches administratives et qui peut intervenir en cas de litige entre le patient et un prestataire de soins et/ou de services
- un site internet qui informe sur les thèmes actuels du monde de la santé

La PATIENTEVERTRIEDUNG asbl agit dans l'intérêt du patient et non contre le prestataire de soins et/ou de services.

N'hésitez pas à contacter notre bureau qui est ouvert au public **sur rendez-vous uniquement!**

Patiente Verriedung a.s.b.l.

1B, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen

 Tel +352 49 14 57-1

 Fax +352 49 14 58

 info@patienteverriedung.lu

 patienteverriedung.lu

 facebook.com/patienteverriedung/

FAIRE UN DON

Comment nous soutenir ?

Par votre don vous soutenez le travail de l'association.

Si vous souhaitez faire un don à la Patiente Verriedung asbl, vous pouvez:

- Verser votre don sur un de nos comptes en banque
- Payer le montant de votre choix avec Payconiq

Bénéficiaire:

Patiente Verriedung a.s.b.l.
I-B, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen

Communication: don

Utilité Publique

La Patiente Verriedung, association reconnu d'utilité publique, peut recevoir des dons fiscalement déductibles dans le chef des donateurs dans les limites des articles 109 et 112 de la loi concernant l'impôt sur le revenu (plus d'infos sur le site de l'Administration des Contributions Directes).



SPENDEN

Wie Sie uns unterstützen können

Mit Ihrer Spende unterstützen Sie die Aktivitäten der Patiente Verriedung asbl.

Sollten Sie gewillt sein unsere Arbeit durch eine Spende zu unterstützen, können Sie entweder

- einen Betrag Ihrer Wahl auf eines unserer Bankkonten überweisen
- einen Betrag Ihrer Wahl mit der App Payconiq überweisen

Zahlungsempfänger:

Patiente Verriedung a.s.b.l.
I-B, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen

Kommunikation: Spende

Gemeinnützige Einrichtung

Die Patiente Verriedung Asbl ist als gemeinnützige Einrichtung anerkannt und kann als solche Spenden entgegennehmen, die im Rahmen der Artikel 109 und 112 des Gesetzes zur Einkommensteuer, von der Steuer abgesetzt werden können.